



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-François MOISSON, Maire.

Présents :

M. Jean-François MOISSON, Maire,

Mme Chantal RASSELET, Mme Nadine HENAULT, Mme Thérèse JARRY, M. Stéphane VITEL, Adjoints au Maire,

Mme Françoise LELONG, M. Didier FRAGASSI, M. Christian MASSON, Mme Marie-Raphaëlle BORRY, M. Denis MAERTENS, M. Alain GOSSELIN, M. Olivier COLIN, Mme Annie DUBOS, M. Patrick TURCOTTE, Mme Nelly ROLLAND, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Jérôme VÉZIER : pouvoir donné à Jean-François MOISSON

M. Bernard LANGLET : pouvoir donné à Chantal RASSELET

Mme Lauriane DUPONT : pouvoir donné à Thérèse JARRY

Absent : M. Pascal BISSON

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nadine HENAULT est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal respectent une minute de silence
en mémoire de Daniel AUBERT, décédé le 21 mars 2019,
agent retraité du service des eaux de HOULGATE
et ancien chef du centre de secours de pompiers de HOULGATE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL DU 25 FÉVRIER 2019.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2019.

Didier FRAGASSI demande la prise en compte de sa demande de modifications :

A savoir : Le maire a dit : " Ils (les arrêtés) ont au moins le mérite d'exister". Cette phrase doit figurer.

Le maire dit : " Cela est sympa pour Pascal BARATIN, notre garde-champêtre, dont tu dis qu'il ne semble pas faire son travail."

Préciser qu'à aucun moment, je n'ai mis en cause Pascal BARATIN.

Chantal RASSELET reprend la demande de Monsieur FRAGASSI et la conclusion de son dernier mail : « Vous voudrez bien dire au maire et au secrétaire de séance qu'ils fassent preuve d'un minimum d'honnêteté intellectuelle. On peut être en désaccord sur bien des points, sans pour autant travestir la véracité des propos que je tiens ».

Chantal RASSELET s'insurge contre de tels propos.

Didier FRAGASSI dit que les mots du Maire sont interprétables.

Didier FRAGASSI demande aussi la rectification du procès-verbal du 1^{er} février et de préciser qu'il était favorable à la réalisation des travaux.

Il a été contacté par la CFDT, à qui il a dû rendre des comptes.

Monsieur le Maire dit que compte-tenu de la tournure des débats depuis quelques temps, il envisage de procéder à leur enregistrement.

Didier FRAGASSI approuve cette idée.

Stéphane VITEL propose à Didier FRAGASSI d'être secrétaire de séance.

Didier FRAGASSI déclare laisser cette place aux adjoints.

Nadine HENAULT précise que c'est compliqué de retranscrire les propos tenus compte-tenu des débats.

Didier FRAGASSI déclare que les débats sont mal retranscrits.

Chantal RASSELET déclare : « tu devrais être secrétaire de séance et tout sera mieux ». C'est très compliqué.

Monsieur le Maire : « C'est une pirouette. C'est encore du délire ».

Thérèse JARRY déclare qu'avec Annie DUBOS, toutes les corrections sont apportées et cela ne pose aucun problème.

Annie DUBOS confirme : « oui, je rencontre Nathalie VASSALIERE à chaque fois et toutes les corrections demandées sont apportées ».

Monsieur le Maire déclare qu'il ne faut pas aller plus au fond que le fond ; il faut maintenant avancer le débat.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), il a reçu des délégations du Conseil Municipal en date du 29 avril 2014, et qu'en application de l'article L 2122-23 du C. G. C. T. il doit rendre compte de chacune de ses décisions prises sans délibération lors de la réunion suivante du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des décisions prises en application des articles ci-dessus référencés, à savoir :

Dcn 19-07 du 19 février 2019 : Attribution du marché pour le dossier technique plomb du cinéma de HOULGATE.

L'offre suivante a été jugée la meilleure :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC (taux TVA : 20%)
SOCOTEC Agence de Construction Caen 267 rue de Marie Curie ZI de la Sphère CS 30030 14201 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX	350,00 €HT	420,00 € TTC

Autre candidat :
APAVE pour un montant de 654 € TTC.

Le rapport d'analyse des offres est à votre disposition au secrétariat de direction de la mairie.

Dcn 19-08 du 05 mars 2019 : Attribution du marché pour les travaux de voirie, création de deux ilots, rue Emile Deschanel et rue d'Armengaud.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC (taux TVA : 20%)
EIFFAGE ROUTE OUEST ETABLISSEMENT NORMANDIE (SNC) ZI Touques 14800 DEAUVILLE	18.894,50 € HT	22.673,40 € TTC

Autre candidat :
EUROVIA pour un montant de 23 733,60 € TTC.

Le rapport d'analyse des offres est à votre disposition au secrétariat de direction de la mairie.

Patrick TURCOTTE demande à quoi cela correspond.

Thérèse JARRY apporte la réponse suivante : « la rue des bains sera en voie partagée ».

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une zone limitée à 20 kms / heure ; les vélos et piétons seront prioritaires.

Annie DUBOS à quand la mise en place ?

Thérèse JARRY précise : « avant l'été ».

3. FINANCES.

Monsieur le Maire :

« Suite à réunion du 11 mars 2019 en présence de Monsieur BRUNEEL que je remercie de sa présence ce soir, je souhaite vous faire part des principaux éléments de l'analyse financière de la ville d'HOULGATE pour 2018.

Dans une période économique toujours difficile et contraignante, il est à noter que depuis 2014, les dotations forfaitaires et de solidarité rurale ont baissé de 388.471 €.

Sur la période de 2014 à 2017, les charges à caractère général ont baissé de 292.626 € mais ont augmenté en 2018 de 166.029 € du fait, entre autres, de dépenses relatives à 2 exercices ou à un transfert de compétence. L'économie globale est donc de 126.597 € sur la période de 2014 à 2018, ce qui représente une économie considérable sur un seul chapitre.

Concernant les emprunts de la ville de HOULGATE, ils sont au nombre de 20 et d'une durée de 15 ans pour 3 d'entre eux, de 30 ans pour 4 d'entre eux et dont le taux maximum est de 5,14%.

Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû s'élève à 3.916.168 €.

Pour 2019, les annuités sont de 427.302 € dont 291.813 € de remboursement de capital et 135.489 € d'intérêts d'emprunts.

La Capacité d'Auto Financement Brute de la ville représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF Brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute est passée de 736.200 € en 2017 à 286.132 € en 2018.

Concernant la Capacité d'Auto Financement Nette, elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est donc une des composantes du financement disponible. Elle est passée de 456.078 € en 2017 à – 3.256 € en 2018.

Au vu de la situation financière de la ville avec une CAF négative il n'était et il ne sera ni opportun ni raisonnable et financièrement impossible de contracter un emprunt supplémentaire.

Concernant les recettes, la baisse considérable des droits de mutations et celle de la DGF, toutes non maîtrisables, et malgré l'augmentation des recettes du Casino, il n'a pu être possible de compenser l'augmentation des recettes.

En conclusion, et au vu des informations précédentes, la situation financière de la ville est tendue malgré une politique constante d'économies par la rationalisation des dépenses, la mutualisation, des mises en place de procédures d'achats et une implication du personnel que je souhaite à ce titre remercier ».

D19-16 3.1 - Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L2343-1 et 2 ;
- Considérant que Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2018 du budget général de la commune a été réalisée par le Receveur Municipal de Cabourg / Dives-sur-Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune (hors état des restes à réaliser) ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte de gestion du budget général de la commune du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3.2 - Approbation du Compte Administratif 2018 budget général de la commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif général de la commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget général de la commune de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	-136 949,38 €		466 745,70 €	329 796,32 €
FONCTIONNEMENT	1 271 528,15 €	-159 949,38 €	181 355,36 €	1 292 934,13 €
TOTAL	1 134 578,77 €	-159 949,38 €	648 101,06 €	1 622 730,45 €

Annie DUBOS demande à Monsieur BRUNEEL, trésorier, une lecture du compte administratif.

Monsieur BRUNEEL accepte et donne lecture en détail de l'exécution du budget.

Patrick TURCOTTE demande à quoi correspond la somme de 200 000 € pour du petit matériel.

Nathalie VASSALIÈRE précise qu'il s'agit notamment de fournitures pour les travaux en régie.

Olivier COLIN remercie pour les réponses apportées par les services suite au conseil en commission. Il informe que l'opposition votera contre car il est inacceptable que le C.A. 2018 soit équilibré par la vente de la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise qu'à la différence près, il n'a pas été décidé de vendre ce patrimoine pour équilibrer le budget.

Olivier COLIN déclare que cela a été une chance car sans cette vente on aurait dû augmenter les impôts. Il s'adresse au percepteur en demandant : « de combien ? de 30 % ? ».

Monsieur le percepteur dit que l'augmentation relève d'un arbitrage politique.

Monsieur le Maire : « oui, la situation financière est difficile mais il ne faut pas faire croire que la gendarmerie a été vendue pour équilibrer le budget de la commune ».

Didier FRAGASSI informe qu'il va voter contre : « Tu nous demandes de te faire confiance sur tes orientations budgétaires, tu as annoncé il y a 6 mois avec beaucoup d'enthousiasme la création d'un mur d'escalade et tu y renonces. C'est un bien pour la ville mais c'est un manque de visibilité.

Tu as annoncé la construction de locaux techniques et tu n'auras pas de quoi les payer.
Je t'avais suggéré de garder les locaux et de les réparer.
DIVES-SUR-MER a des finances solides ; CABOURG a reçu les félicitations de la cour des comptes et HOULGATE vend ses bijoux de famille ».

Olivier COLIN déclare « triste réalité des choses ; tu en portes seul la responsabilité ».

Monsieur le Maire déclare que cela n'a rien à voir avec ce qui est soumis au vote.
« Tu ne comprends rien à rien » dit-il à Didier FRAGASSI.

Stéphane VITEL déclare : « tu joues le rôle de l'inspecteur des travaux finis alors que tu ne prends part à rien. Tu n'assistes à aucune commission depuis 3 ans ».

Didier FRAGASSI précise que les commissions communales sont gérées par le Maire et non pas par les adjoints. C'est le Maire qui décide tout.

Chantal RASSELET dit que c'est une accusation.

Monsieur le Maire rappelle à Didier FRAGASSI qu'il n'est plus adjoint car il n'a pas été à la hauteur. « Tu es de mauvaise foi ».

Nadine HENAULT : « tu demandes que le compte-rendu soit bien retranscrit alors tu viens de dire : « comme dit Olivier COLIN, on vend bijoux de famille ».
Olivier COLIN n'a pas dit cette phrase, c'est toi seul qui le déclare.

Chantal RASSELET rappelle que Didier FRAGASSI l'a accusé de malhonnêteté intellectuelle.

Thérèse JARRY précise que Monsieur le Maire assiste aux commissions communales mais ne décide pas de l'ordre du jour et n'impose pas ses décisions.

Monsieur le Maire déclare à Didier FRAGASSI : « tu as un ressenti par rapport à ta situation car en fait tu n'étais pas à la hauteur ».

Didier FRAGASSI répond : « tu m'as rendu service car j'allais démissionner. Je te rappelle qu'il n'y a toujours pas de commission finances ».

Monsieur le Maire rappelle à Didier FRAGASSI qu'il faisait partie de ceux qui avaient décidé qu'il n'y ait pas commission finances. « C'est ton côté bluff et provoc ».

Denis MAERTENS demande à revenir au sujet principal :

« Vous vous opposez au compte administratif, mais il faut se rappeler que HOULGATE est une collectivité et non une entreprise qui produit.

La situation financière difficile s'explique simplement par la forte baisse des dotations depuis quelques années. Des économies très importantes ont été réalisées mais cela suffit à peine. Je remercie les services pour leur implication dans les efforts financiers. Encore cette année, 126 000 € d'économies.

Plus on avance dans le temps et plus c'est difficile. On ne peut pas éternellement donner des tours de vis.

Ce n'est pas facile de trouver de nouvelles ressources.

Des efforts ont été faits en matière de gestion du personnel.

Vous manifestez contre mais vous ne faites pas des propositions.

On ne peut tondre un œuf.

On peut serrer les boulons et décider un repas des anciens tous les 18 mois, un feu d'artifice au lieu de deux ...

Je me suis penché sur le sujet et je vous confirme que c'est compliqué.

Ça fait mal aux tripes de vendre la gendarmerie.

Il faut dire que les dépenses ont été sacrément contrôlées ».

Monsieur le Maire rappelle que la crise a été abordée avec 20 emprunts ; 3 900 000 € de capital restant dû. Raisonnablement, on ne peut plus emprunter.

Lors d'une rencontre avec Monsieur BRUNEEL, il a été confirmé que tous les efforts réalisés ne permettent pas d'investir mais de garder la tête hors de l'eau.

On vit peut-être aux dessus de nos moyens comme diraient certains, mais on fait au mieux.

Denis MAERTENS rappelle que beaucoup d'élus étaient là au mandat précédent et que tout le monde avait approuvé le projet du patronage à 1 400 000 €. A ce jour, il nous coûte des sous mais pas de débat à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle à Olivier COLIN qu'il avait dit que c'était « une épine dans le pied ».

Olivier COLIN dit à Denis MAERTENS qu'il a raison. On a la chance d'avoir des droits de mutation et les recettes des jeux du casino.

Toutes les communes de France sont confrontées aux mêmes baisses des dotations.

Ce que tu n'as pas dit, c'est combien pèsent les emprunts sur les recettes réelles de fonctionnement : 7.3 %

Les communes avoisinantes ont une situation similaire ; toutes les communes restructurent leur dette. [Mais nous, nous ne nous sommes pas mis autour d'une table.](#) C'est une vision politique.

Nos habitants veulent qu'on gère bien ; ils veulent du rêve. « Et oui, les autres le font ».

Le patronage on l'a. [Tout n'a pas été acté par l'ancienne équipe. Il faut la mettre à disposition du public.](#)

Monsieur le Maire déclare : « je respecte ton avis mais il faut privilégier l'honnêteté intellectuelle. J'ai beaucoup plus de respect pour les Houlgatais et je veux leur proposer de la réalité plutôt que du rêve. C'est à cause de vieux politicards qu'il y a des gens dans la rue depuis 4 mois ».

Olivier COLIN précise que la Département du CALVADOS n'a pas augmenté ses taux d'imposition et s'en sort bien financièrement. Nous essayons à notre niveau de vendre du rêve. « On a bien géré. 60 % des investissements du Département passent par mes mains ».

[Un projet politique où on dit « on sort la tête de l'eau », ce n'est pas vraiment ce que l'on attend.](#)

Monsieur le Maire déclare que l'on est tous confrontés à la réalité des choses ; à une situation économique et politique compliquées.

Didier FRAGASSI : « toi aussi tu as vendu du rêve car tu avais des projets mais tu n'as rien réalisé ».

Denis MAERTENS confirme qu'il faut faire vivre le Patronage mais avec les tarifs fixés, plus on organise des animations et plus on est en déficit. « On a beau remplir la salle, on ne fait pas de bénéfices ».

Didier FRAGSSI demande s'il faut laisser l'établissement fermé ?

Stéphane VITEL précise qu'il y a 3 à 4 animations par an et invite les élus à assister aux spectacles. Pour un spectacle, la sonorisation et l'artiste c'est environ 2500 €.

La salle accueille 93 personnes pour des tarifs de 8 à 12 euros.

Pour une pièce de théâtre, c'est entre 3500 € à 4000 €.

Plus ça tourne et plus ça coûte.

Il faut voir le coût de la culture comme le coût de l'éducation. Il faut que HOULGATE rayonne par sa culture, mais les frais de fonctionnement sont importants et il faut les maîtriser. Nous souhaiterions faire plus de spectacles.

Didier FRAGASSI dit qu'il aurait fallu investir dans la sonorisation. 30 000 € auraient été vite amortis.

Stéphane VITEL précise que cela n'empêche pas le recours à un ingénieur du son.

Monsieur le Maire déclare que du matériel de sonorisation devient vite vétuste.

« On ferme la parenthèse ».

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Thérèse JARRY, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (13 voix pour ; 5 voix contre : Olivier COLIN, Annie DUBOS, Alain GOSSELIN, Patrick TURCOTTE, Didier FRAGASSI), adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général de la commune.

D19-18

3.3 - Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 du budget général de la commune.

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (454 772.02 €) ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 1 167 958.43 €

OO1 Excédent d'investissement (hors RAR) : 329 796.32 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 124 975.70 €

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2018 du budget général de la commune comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 1 167 958.43 €

OO1 Excédent d'investissement (hors RAR) : 329 796.32 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 124 975.70 €

3.4 – Détermination des taux 2019 des contributions directes locales.

- Vu le projet de budget pour l'exercice 2019, relatif à la Ville et à ses budgets annexes,
- Vu l'avis du conseil réuni en commission le 11 mars 2019, proposant de majorer les taux d'imposition en 2019,
- Vu l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, disposant que :
*« Dans l'intervalle de deux actualisations prévues par l'article 1518, les valeurs locatives foncières sont majorées par application de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances en tenant compte des variations des loyers.
 Les coefficients prévus au premier alinéa sont fixés :
 zi) Au titre de 2015, à 1,009 pour les propriétés non bâties, à 1,009 pour les immeubles industriels relevant du 1° de l'article 1500 et à 1,009 pour l'ensemble des autres propriétés bâties ».*

Olivier COLIN rappelle que depuis le début du mandat, les impôts ont augmenté (revalorisation des bases et des taux) de 21,21 %. Cela fait beaucoup.

Le conseil municipal a voté 13 % d'augmentation des taux.

Cette année, on n'augmente pas de 2 % comme proposé mais de 4,225 % (avec revalorisation des bases).

Denis MAERTENS confirme mais la hausse est nécessaire. « C'est d'accord, c'est beaucoup. Mais comment fait-on ? Il faut savoir ce que l'on veut ».

Stéphane VITEL rappelle que la décision des élus de HOULGATE c'est une hausse de 2 % mais pas de 4.29 % (avec la revalorisation des bases).

Denis MAERTENS confirme que c'est beaucoup mais c'est contradictoire quand on dit qu'il faut vendre du rêve.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité (12 voix pour ; 5 voix contre : Olivier COLIN, Annie DUBOS, Alain GOSSELIN, Patrick TURCOTTE, Didier FRAGASSI ; 1 abstention Christian MASSON), d'approuver les taux des contributions directes suivants pour l'année 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revalorisation des taux d'imposition votée par la commune	taux de 2013 maintenus en 2014	taux de 2014 maintenus en 2015	Hausse de 3 %	Hausse de 7 %	Hausse de 1 %	Proposition Hausse 2 %
Taxe d'habitation	6,28%	6,28%	6,47 %	6,92 %	6,99 %	7,13 %
Taxe foncière bâtie	13,25%	13,25%	13,65 %	14,60 %	14,75 %	15,04 %
Taxe foncière non bâtie	14,74%	14,74%	15,18 %	16,24 %	16,40 %	16,72 %

3.5 - Approbation du Budget Primitif général de la commune 2019.

Monsieur le Maire :

- présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif général de la commune 2019 ;
- informe que les membres du conseil municipal se sont réunis en réunion « finances » le 11 mars 2019 pour étudier le budget.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Olivier COLIN demande une présentation exhaustive du budget et de la politique générale du Maire.

« Monsieur le Maire

Ce budget, qui pour vous est le dernier, reflète votre mandature.

Je le dis avec des mots très doux mais je le pense vraiment :

Aucune communication, pas de transparence quoique vous en disiez.

Votre gestion est un échec résultant d'une action souvent isolée, sans concertation préalable sérieuse, démontrée par les nombreuses décisions engagées, par délégation de pouvoir dont vous rendez compte à l'assemblée municipale, souvent trois ou quatre mois après avoir lancé la mise en concurrence.

Comme preuve, le mur d'escalade : 1,4 million d'euros, un contrat de territoire signé en juin 2018 avec NCPA en vue d'obtenir des subventions.

Au budget 2019, pas une ligne de crédit pour ce projet. Pas un mot de votre part pour dire que c'est abandonné. NCPA semble ne pas avoir été prévenue officiellement, puisque vous bénéficiez toujours des sommes allouées et qui du coup ne pourront pas être attribuées à une autre commune.

L'association me semble-t-il n'est pas prévenue. Personne ne sait que vous avez décidé d'arrêter ce projet. Je pèse mes mots en disant qu'il y a un manque d'honnêteté intellectuelle. Pour le plan vélo départemental, entre CABOURG et HOULGATE, le permis d'aménagement est validé par les bâtiments de France pour la partie DIVES et les travaux débiteront au plus tard en septembre 2019.

La SNCF a décidé d'accompagner ce projet à hauteur de 50 % du financement des clôtures le long de la voie. Orientation budgétaire en 2017 par la SNCF pour une réalisation en 2018. Vos services, votre adjointe travaillent avec l'architecte des bâtiments de France, la SNCF et le Conseil Départemental. Un accord a été trouvé. Mais vous revenez dessus.

Résultat rien ne se fait en 2018 et le pire en 2019 la SNCF n'inscrit plus de crédit pour refaire les clôtures mais par contre vous, vous inscrivez une dépense de 80 000 € au budget.

Quel gâchis.

Un certain nombre d'éléments manquent dans votre budget. :

Vous inscrivez 20 000 € pour l'étude de faisabilité d'un nouveau centre technique dont la commune aura certainement du mal à supporter le coût si je vous écoute bien.

Mais rien sur des travaux d'urgence concernant la toiture et l'électricité (mise en conformité), etc.. pour ces dits services techniques qui en ont grand besoin au moins autant que les travaux de l'église.

Tout comme pour le service des eaux, vous n'avez rien prévu au budget eau alors que les vestiaires et les sanitaires sont vraiment en très mauvais état.

Pas 1 euro au niveau de l'accessibilité qui est pourtant obligatoire depuis 2015. Idem pour la rue Charles Sevestre sachant que je vous ai prévenu, je vous l'ai dit et vous le redis ce soir, la voirie risque de glisser.

Monsieur le Maire, vous n'écoutez pas.

La quasi-totalité des communes de France ont des commissions de finances.

Vous agissez au jour le jour.

Les emprunts de la ville de HOULGATE représentent moins de 7,3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018, moins que dans certaines communes avoisinantes et pourtant celles-ci ont ré-arbitré leur dette.

Monsieur le Maire, vous ne voulez pas restructurer et cela sans en parler, sans que chacun puisse apporter sa vision, son témoignage, son expertise. Vous décidez de payer comptant en asséchant la trésorerie et là, je le redis encore très fort.

Monsieur le Maire, la façon dont vous menez les affaires de la commune conduit au constat d'une gestion improvisée que l'on pourrait qualifier d'amateurisme sans vision et dangereusement irréaliste.

En conclusion, les Houlgatais veulent un cabinet médical mais pas un mot dessus ce soir encore, ni en commissions réunies ni même dans le budget. La commune possède le terrain, vous êtes donc partie prenante de la discussion. Il faut agir, intervenir pour que la création du cabinet médical ait lieu.

L'immobilisme là, c'est terrible.

Plus vous baisserez le prix du terrain, plus vous faciliterez le projet. Provoquez une réunion de votre conseil pour que nous en débattions.

Je ne parle du recensement qui laisse entrevoir une perte substantielle de population.

J'ai envie de vous dire : Quel bilan !

Vous avez lors de la commission réunie pu observer que nous pouvions travailler de façon constructive, alors dépêchez-vous de nous réunir pour que nous puissions envisager des décisions modificatives financières pour le bien des Houlgatais ».

Nadine HENAULT précise que pour le plan « vélo », ce n'est pas un non catégorique de la part de la SNCF. Nous ne sommes pas dans l'immobilisme. Ce projet, bloqué par l'architecte des bâtiments de France, a pris beaucoup de retard.

Olivier COLIN précise qu'il parlait de l'immobilisme du Maire et de personne d'autre. Il déclare que la SNCF, comme toutes les collectivités dignes de ce nom, font des débats d'orientations budgétaires en fin d'année. La SNCF n'a pas consommé ses crédits et ils ont été annulés. Le projet a été bloqué. [Si la SNCF peut rattraper le dossier, ce ne sera qu'en fin d'année après une décision modificative.](#)

Nadine HENAULT rappelle le rendez-vous avec SNCF Réseau il y a un mois. Il ne nous a pas été dit que le projet était abandonné.

Monsieur le Maire confirme que lors des dernières réunions, les représentants de la SNCF n'ont pas dit que le projet était [abandonné](#). Il ne faut pas dire que si le projet a été retardé c'est de ma faute. Aurais-tu fait mieux à ma place ?
Je n'ai pas de leçon de morale et d'honnêteté intellectuelle à recevoir de ta part.

Olivier COLIN demande à Monsieur le Maire s'il veut qu'il parle de son comportement avec l'ABF ? [Tu lui as dit que son avis était un avis simple.](#)

Monsieur le Maire se demande s'il n'y a pas des gens de l'extérieur qui nous mettent des bâtons dans les roues ? Je me pose la question.

Christian MASSON déclare que les élus ne sont informés de rien. D'un coup on nous parle de mur escalade puis plus rien ; pas d'information non plus sur la clôture SNCF. « On se met une balle dans le pied, on ne communique pas assez ».

Nadine HENAULT informe qu'il a fallu attendre 3 mois pour avoir enfin un rendez-vous avec la SNCF. On a essayé de les recontacter cette après-midi, mais en vain. On se bat pour que l'on n'ait pas une vulgaire clôture.

Christian MASSON : « vous êtes en faute et vous ne le reconnaissez pas ».

Patrick TURCOTTE déclare qu'il faut se battre pour que le projet de clôture permette de continuer de voir la mer. C'est l'entrée de HOULGATE et c'est important de le redire.

Nadine HENAULT précise que la priorité pour les élus est la vue sur la mer ; la priorité pour la SNCF c'est la sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle insertion paysagère doit être présentée par la SNCF.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement concernent la voirie, l'église et la signalétique (sécurité et limitations de vitesse en ville).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour ; 5 voix contre : Olivier COLIN, Annie DUBOS, Alain GOSSELIN, Patrick TURCOTTE, Didier FRAGASSI), adoptent le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 479 672,43 €	6 479 672,43 €
Investissement	1 444 053,30 €	1 438 553,30 €

D19-21

3.6 - Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier budget du camping municipal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L2343-1 et 2 ;
- Considérant que Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2018 du budget du camping municipal a été réalisée par le Receveur Municipal de Cabourg / Dives-sur-Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune (hors état des restes à réaliser) ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte de gestion du budget du camping municipal du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Olivier COLIN demande où en est le classement du camping.

Thérèse JARRY informe que le dossier est complet, l'instruction en cours et la visite technique prévue dans 15 jours. Cela ne devrait pas poser de problème.

D19-22

3.7 - Approbation du Compte Administratif 2018 budget du camping municipal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif du camping municipal de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget du camping municipal de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	1 739,99 €		-25 587,90 €	-23 847,91 €
FONCTIONNEMENT	68 988,51 €		49 646,52 €	118 635,03 €
TOTAL	70 728,50 €		24 058,62	94 787,12 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Thérèse JARRY, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du camping municipal.

D19-23

3.8 - Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 du budget du camping municipal.

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 94 787,12 €

OO1 Déficit d'investissement : 23 847,91 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 23 847,91 €

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2018 du budget du camping municipal comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 94 787,12 €

OO1 Déficit d'investissement : 23 847,91 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 23 847,91 €

D19-24

3.9 - Approbation du Budget Primitif du camping municipal 2019.

- Monsieur le Maire :
- présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 du camping municipal ;
 - informe que les membres du conseil municipal se sont réunis en réunion « finances » le 11 mars 2019 pour étudier le budget.

Monsieur le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion du 11 mars 2019, les travaux au camping ont commencé : électricité, voirie (accessibilité de l'accueil) et banque d'accueil.

Didier FRAGASSI demande si les travaux d'électricité n'auraient pas pu être réalisés en régie, à moindre coût.

Thérèse JARRY déclare que la mairie ne dispose que d'un seul électricien. Avec une seule personne ce n'est pas réalisable. Nous avons un manque de matériel. Il fallait passer par une entreprise extérieure qualifiée.

Didier FRAGASSI demande : « tu as bien dit qualifiée ? ».

Olivier COLIN demande l'organisation d'une réunion pour étudier l'avenir du camping.

Monsieur le Maire déclare : « tu as dit les choses avant que je ne le dise ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	254 787,12 €	254 787,12 €
Investissement	73 847,91 €	73 847,91 €

D19-25

3.10 - Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier budget caisse des écoles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L2343-1 et 2 ;
- Considérant que Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2018 du budget de la caisse des écoles a été réalisée par le Receveur Municipal de Cabourg / Dives-sur-Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte de gestion du budget de la caisse des écoles du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

D19-26**3.11 - Approbation du Compte Administratif 2018 budget caisse des écoles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif de la caisse des écoles de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de la caisse des écoles de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	5 699,74 €		-937,55 €	4 762,19 €
TOTAL	5 699,74 €		-937,55 €	4 762,19 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Thérèse JARRY, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget de la caisse des écoles.

D19-27**3.12 - Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 du budget de la caisse des écoles.**

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (néant) ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 4 762,19 €
 OO1 Déficit d'investissement (hors RAR) : néant
 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : néant

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2018 du budget de la caisse des écoles comme suit :

OO2 Excédent de fonctionnement : 4 762,19 €
 OO1 Déficit d'investissement (hors RAR) : néant
 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : néant

D19-28**3.13 - Approbation du Budget Primitif de la caisse des écoles 2019.**

Monsieur le Maire :

- présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 de la caisse des écoles ;
- informe que les membres du conseil municipal se sont réunis en réunion « finances » le 11 mars 2019 pour étudier le budget.

Monsieur le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 762,19 €	19 762,19 €
Investissement	néant	néant

4. DÉCISION MODIFICATIVE N° 19/01 AU BUDGET DE L'EAU.

D19-29

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget primitif de l'eau 2019, afin que la commune de HOULGATE, en sa qualité d'AMO, supporte l'intégralité de la charge financière pour la réalisation du schéma directeur et encaisse l'intégralité de la subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le reste à charge de la commune de DIVES-SUR-MER et du syndicat du plateau d'HEULAND sera reversé à la commune de HOULGATE.

Olivier COLIN déclare : « on est dans une décision modificative du budget de l'eau. On pourrait peut-être en profiter d'inscrire une somme pour la réfection des vestiaires et sanitaires. On te donne un accord de principe [pour le faire et demandons une estimation des travaux](#) ».

Monsieur le Maire informe que le montant de ces travaux n'a pas été estimé.

Monsieur le Percepteur confirme que cette dépense peut être imputée au budget de l'eau même si ce sont des locaux communaux. C'est le budget qui subit la compétence qui paye.

Olivier COLIN précise qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

Annie DUBOS informe avoir entendu les employés communaux dire que la médecine du travail avait estimé ces locaux insalubres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement

2031 schéma directeur :	+ 264 792 €
2315 travaux conformité	- 9 826 €
Total :	254 966 €

Recettes d'investissement

13111 subvention agence de l'eau :	+ 169 195 €
1314 subvention équipement commune DIVES	+ 44 871 €
1315 subvention équipement syndicat :	+ 40 900 €
Total :	254 966 €

5. GESTION DU PERSONNEL : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE.

D19-30

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les ratios pour les avancements de grade et informe de l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Technique lors de la réunion du 15 mars 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer les ratios d'avancement de grade suivants :

Grades d'avancement	Ratios
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur	50 %

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS EN PRÉVISION DES AVANCEMENTS DE GRADES.

D19-31

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la grille des emplois en prévision des avancements de grade, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire, et informe de l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Technique lors de la réunion du 15 mars 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de porter les modifications suivantes à la grille des emplois de la collectivité :

Création de postes	Suppression concomitante de postes
<u>A compter du 1^{er} avril 2019</u>	
1 poste : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
	1 Poste : adjoint administratif
1 poste : rédacteur territorial	

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES.

Chantal RASSELET donne des nouvelles de Bernard LANGLET, conseiller municipal hospitalisé suite à un accident de la circulation.

Il est à PONT-L'ÉVÊQUE, son état est stable.

Il a été lourdement accidenté : 11 fractures (côtes, sternum, bassin).

Il a beaucoup souffert.

Dès son accident, Chantal RASSELET lui avait adressé une carte de convalescence au nom de tout le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'avoir vu. Il ne peut pas bouger.

Christian MASSON demande où en est le site internet ?

Monsieur le Maire informe qu'il en fait la relecture et qu'il devrait être prêt d'ici à vendredi.

Christian MASSON propose de faire une relecture ensemble.

Patrick TURCOTTE demande à avoir un code pour un accès limité avant la mise en ligne.

Monsieur le Maire se déclare favorable.

Olivier COLIN demande un mot sur le recensement de la population.

Monsieur le Maire déclare ne pas avoir les chiffres officiels mais la population semble avoir baissé.

C'est intrigant. Il y aurait une baisse de 250 habitants.

Olivier COLIN déclare que cela peut poser problème pour l'éligibilité de la commune de HOULGATE au contrat de territoire.

Denis MARTENS demande s'il y a eu une demande d'autorisation de travaux pour l'ancienne gendarmerie par Calvados Habitat ?

Monsieur le Maire déclare qu'il n'y a rien pour le moment

Thérèse JARRY informe qu'un appel d'offres a été publié dans le journal.

Olivier COLIN informe que les crédits sont ouverts à Calvados Habitat.

Fin de la séance : 20 h 40